

Comité de rédaction

Directeur

Michel GRIMALDI

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)



ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Solange BECQUÉ-ICKOWICZ

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Marie-Anne LE FLOCH

Notaire à Paris

Séverine CABRILLAC

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Dominique SAVOURÉ

Notaire à Versailles
Chargé d'enseignement à l'université
Panthéon-Assas (Paris 2)



ENTREPRISE

Frédéric ROUSSEL

Notaire à Lille
Vice-président de l'Association
notariale de caution
Membre du Groupe Monassier

Frédéric VAUVILLÉ

Professeur agrégé des universités
(Lille - Nord de France)
Conseiller scientifique du CRIDON
Nord-Est



FAMILLE - PATRIMOINE

Frédéric BICHERON

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université
Paris Est - Créteil Val-de-Marne
(Paris 12)

Rémy GENTILHOMME

Notaire à Rennes
Professeur associé à l'université
Rennes 1

Gérard CHAMPENOIS

Agrégé des facultés de droit
Professeur émérite de l'université
Panthéon-Assas (Paris 2)

Marc NICOD

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université
Toulouse 1 Capitole

Isabelle DAURIAC

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université
Paris Descartes

Bernard REYNIS

Notaire honoraire
Président honoraire du CSN
Conseiller à la Cour de cassation

Sophie GAUDEMET

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Sceaux

Bernard VAREILLE

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de Limoges



FISCAL

Gilles BONNET

Docteur en droit
Notaire à Paris

Daniel GUTMANN

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'école de droit
de la Sorbonne (Paris 1)



RURAL

Jean-Jacques BARBIERI

Agrégé des facultés de droit
Conseiller
à la Cour de cassation

François DELORME

Notaire à Blérancourt



PROFESSION

Mathias LATINA

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de Nice
Sophia Antipolis

Jean-François SAGAUT

Docteur en droit
Notaire à Paris
Président du 111^e congrès des notaires
de France

Secrétaire général

Christophe VERNIÈRES

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Grenoble-Alpes

Sommaire



DOSSIER

PRATIQUE DE LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

La nature juridique et les enjeux de l'incorporation

par Michel GRIMALDI

Au moment où, par une donation-partage, le *de cuius* fait, lui-même et avant l'heure, le partage de sa propre succession, il peut souhaiter y réunir les biens qu'il a antérieurement donnés afin de concentrer en un acte son œuvre libérale. C'est à définir la nature juridique de cette *incorporation* et à en mesurer les enjeux que s'est essayé le rapport qui suit.

P. 991

Champ d'application de l'incorporation d'une libéralité antérieure dans une donation-partage

par Bernard VAREILLE

Plus précieuse que jamais est la possibilité d'incorporer dans une donation-partage une ou plusieurs libéralités consenties antérieurement. L'incorporation est déjà de pratique courante ; mais, chose remarquable, son champ d'application est désormais de plus en plus étendu.

P. 998

Les modalités de l'incorporation : la donation-partage transgénérationnelle

par François SAUVAGE

Les promesses que laissait entrevoir l'incorporation à une donation-partage transgénérationnelle ont en pratique été tenues. Aussi peut-on aujourd'hui essayer d'en préciser les modalités, notamment lorsqu'une donation consentie à l'enfant intercalaire est incorporée pour être redistribuée à ses descendants. Qu'il s'agisse de la constitution de la masse à partager ou de la composition des lots, l'imagination des praticiens est au pouvoir, mais elle n'est cependant pas sans limite.

P. 1007

L'anticipation du décès du disposant d'une donation-partage transgénérationnelle

par Rémy GENTILHOMME

Les difficultés techniques rencontrées lors de la mise en œuvre de donations-partages transgénérationnelles sont à la mesure de leurs performances tant juridiques que fiscales.

S'agissant des aspects strictement juridiques qui sont ici traités, un effort

tout particulier a été effectué par l'auteur afin de traduire en formules d'actes les solutions apportées aux problèmes posés par la réincorporation partielle *ratione materiae* ou *ratione personae*.

Une attention particulière a été portée au problème de la rétention d'usufruit exercée par les réincorporants.

Quant aux aspects fiscaux, ils ont été soumis à la réflexion du professeur Daniel Gutmann dans l'article qu'il a consacré à cette question.

P. 1014

Les problématiques liquidatives à caractère fiscal de la donation-partage transgénérationnelle

par Daniel GUTMANN

La donation-partage transgénérationnelle soulève de nombreuses questions fiscales. Si la ventilation entre droits de mutation à titre gratuit et droit de partage est claire dans la plupart des cas, la vigilance s'impose notamment en présence d'opérations visant à mettre en place un usufruit successif ou en cas de revente de biens ayant fait l'objet d'une donation-partage transgénérationnelle.

P. 1022

Fiscalité de l'incorporation de donation(s) antérieure(s) à la masse d'une donation-partage transgénérationnelle

par Rémy GENTILHOMME

La fiscalité de l'incorporation des donations antérieures à la masse d'une donation-partage transgénérationnelle a suscité dans le passé de nombreuses questions qui sont aujourd'hui pour l'essentiel résolues grâce à l'intervention du législateur.

Quelques difficultés subsistent néanmoins qui touchent à la problématique des droits à restitution en cas d'usufruits successifs, à la fiscalité des transferts extra-souches et à celles des réversions ou des rétentions d'usufruits organisées à la faveur des réincorporations

La belle unanimité constatée en doctrine sur ces questions devrait permettre de rassurer les notaires rédacteurs lorsqu'ils sont amenés à concevoir et à mettre en œuvre des transmissions de ce type.

P. 1033

Deux encarts publicitaires « Pack Lextenso Notaires » et « Emplois-juridiques.fr » sont joints au présent numéro

P. 1038

La quinzaine en flash



P. 1040

Tableau de bord

À LA LOUPE : Construction et commercialisation : confirmation de la reprise

EN CHIFFRES : L'investisseur locatif en 2016



P. 1044

À l'étude



P. 1047

Vie professionnelle

Notaires et géomètres européens : signature d'un accord de coopération



P. 1053

Offres et demandes



Rédaction

Président honoraire : **Georges MORIN**

Revue éditée par Lextenso éditions
SA au capital de 713 076 €
70, rue du Gouverneur général Félix Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Principal associé :
Petites Affiches SA

P-DG, Directeur de la publication :

Emmanuelle FILIBERTI

Rédacteur en chef : **Bertrand GELOT**

Rédacteurs :

Liliane RICCO, Emmanuelle GUÉRIN
et **Catherine BURBAN**

Assistante : **Cécile BARDET**

Tél. : 01.40.93.40.43

Fax : 01.41.08.23.60

defrenois.redaction@lextenso.fr

Imprimeur : **Jouve**

1, rue du Docteur Sauvé
53100 Mayenne

CPPAP n° 117 T 79130

ISSN : 2116-9578

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France

Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

abonnements@lextenso.fr

Tarifs France 2016 :

382,88 € TTC (TVA 2,10 %)

Prix au numéro :

22,46 € TTC (TVA 2,10 %)

Pour l'étranger, acheminement par avion

Tarifs étudiants : nous consulter

Les abonnements sont annuels et servis

du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année

en cours. Ils sont reconduits tacitement,

sauf avis contraire stipulé avant le

15 novembre précédant l'année de

résiliation.

Crédits

Dessin de couverture par

Jérôme Meyer-Bisch, pour le *Defrénois*

Photos : iStockphoto.com

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).